

NIF:41201600000606600001

Avis d'attribution provisoire

En application des dispositions de l'article 65, alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le centre hospitalo-universitaire de Bejaia porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la Consultation N° 58/2025 ayant pour objet travaux d'aménagement de réfection et revêtement au profit du CHU de Bejaia au titre des dépenses de fonctionnement 2025, qu'a l'issue de l'évaluation des offres, la Directrice Générale du CHU de Bejaia a attribué provisoirement l'appel d'offre comme suit:

Intitulé	Attributaire	Note technique	NIF	Délai de réalisation	Montant de l'offre en DA/TTC	Observation
Lot N° 01 : Travaux de réfection de l'étanchéité au niveau du bureau des entrées de l'unité khellil amrane	ETS BENACHOUR Mustapha	19 pts	17506440125616500000	21 jours	1 385 219,50	Retenu moins disant
Lot N°02 : Fourniture et pose de panneau signalétique au niveau des unités du CHU de Bejaia.	ETS AKKOUCHE Youcef	23 pts	189064400985178	14 jours	285 600,00	Retenu moins disant

Selon les dispositions de l'article 56 du la loi n°23-12 du 5 Aout 2023 fixant les règles générales et l'article 82 alinéa 04 du décret présidentiel N°15-247 du 16septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour leur communiquer ces résultats, par écrit et selon les dispositions de l'article 56, du la loi n°23-12 du 5 Aout 2023 fixant les règles et des délégations de service public et l'article 82 alinéa 03 du décret présidentiel N°15-247 du 16septembre 2015 , les soumissionnaires qui contestent le choix du service contractant ont un délai de dix(10)jours à compter du premier jours de l'affichage de l'avis d'attribution provisoire.

Fait à Bejaia, Le 11 DEC 2025
La Directrice Générale
السيدة رباحي عاصم
المديرة العامة
وزارة الصحة
1